



LES TROPHÉES DES COPROS

de l'Eurométropole de Metz

Règlement du concours

Les conditions de participation

Quels types de copropriétés peuvent participer ?

- Les immeubles d'habitation inscrits au registre des copropriétés, de toutes tailles ;
- Situés sur le territoire de l'Eurométropole de Metz ;
- Ayant adopté une approche globale de la rénovation énergétique ;
- Dont les travaux sont finis avant le 31 août 2023.

Toutes les informations demandées par les organisateurs (listées ci-dessous) du concours doivent être fournies.

Les copropriétés participant au concours, ainsi que tout élément mentionné dans l'étude de cas, doivent pouvoir être photographiés et filmés sur site en cas de candidature gagnante.

L'ensemble des conditions ci-dessus doivent être réunies pour que la candidature soit validée. À défaut, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la participation du candidat concerné sans avoir à fournir de justification.

Si des informations publiées sur les études de cas sont incorrectes ou fausses, les organisateurs se réservent le droit de déclasser un projet initialement nominé.

Le jury peut décider de n'attribuer aucun prix sur une catégorie s'il juge les projets en compétition d'une qualité insuffisante. Le jury peut également décerner un prix supplémentaire s'il juge que plus de projets méritent d'être récompensés.

Qui peut participer ?

Toute personne physique ou morale, (syndic, copropriétaire, architecte, entreprise, bureau d'études, ingénieur financier, etc.) ayant compétence à représenter le projet au concours et disposant de l'accord préalable du syndicat représenté par le président du conseil syndical.

Principales étapes

- **14 avril 2023** : lancement et ouverture des candidatures en ligne
- **14 avril au 10 juillet 2023** : période de candidature
- **Début septembre 2023** : délibérations du jury et choix des lauréats
- **Fin septembre 2023** : cérémonie de remise des prix

Critères d'évaluation

Le jury évaluera les candidats en fonction de la quantité et de la qualité des informations fournies et plus spécifiquement, en fonction des critères suivants :

Reproductibilité : Le projet et ses performances sont reproductibles ailleurs (process, technologie), ce projet ouvre la voie à de nouvelles tendances, de nouvelles façons de construire/rénover...

Ambitions en termes d'économies d'énergie : au moins 35% de gain énergétique projeté.

Coût : Ce projet a-t-il été réalisé à un coût très élevé ou à un coût standard du marché ?

Innovation : Un des éléments du projet (une solution, l'approche globale, une combinaison de solutions, une méthode, etc.) est-il vraiment nouveau et innovant dans la rénovation de copropriétés ? L'utilisation d'énergies renouvelables ou une démarche ont-ils par exemple permis de concilier rénovation énergétique et sauvegarde de la valeur patrimoniale du bâtiment, malgré les contraintes liées à sa pathologie ?

Caractère durable : Le projet et ses performances tiennent-ils compte des aspects environnementaux et sociaux liés au développement durable et favorisent-ils l'adaptation au changement climatique (utilisation de matériaux biosourcés, pare-soleil bloquant le soleil de l'été et laissant passer le soleil d'hiver, intégration d'énergies renouvelables, etc.) ?

Amélioration de la qualité de vie dans le bâtiment : La rénovation a-t-elle été un tremplin pour mettre en place de nouveaux usages ou d'autres initiatives durables (par exemple des espaces verts, des systèmes de gestion des eaux de pluies, des emplacements de stationnement pour vélos, parking perméable, etc.) ?

Intégration de la dimension humaine et participative : Le jury sera aussi attentif au caractère humain, participatif et démocratique du projet, lors du processus de décision, du chantier, mais également à l'attention portée aux usagers, à l'implication des copropriétaires et aux bénéfices qu'ils en retirent.

Les prix



Grand Prix des Copros : Ce prix récompense l'opération la plus exemplaire, sur toutes les dimensions d'une rénovation performante, parmi les candidats.



Prix Coup de cœur du jury : Ce prix permet au jury de distinguer un projet admirable par une innovation particulière, son caractère original, son ambition ou son audace.

Récompense

L'opération lauréate du Grand Prix des Copros sera filmée en une courte vidéo mettant en avant le projet. Cette vidéo sera publiée sur YouTube et mise en avant sur les canaux de communication des co-organisateurs.

Une plaque murale sera remise aux opérations lauréates pour permettre la mise en avant du trophée sur le bâtiment. Un diplôme sera remis à l'ensemble des lauréats.

La valorisation des opérations récompensées

L'ensemble des bâtiments candidats seront valorisés sur les différents canaux de communication (site, réseaux sociaux, etc.) du programme Rénovons Collectif, de l'Eurométropole de Metz, de l'ALEC du Pays Messin et de Construction21.

Les lauréats seront présentés lors d'une remise des prix dont la date et le lieu restent à déterminer.

En complément de la remise des prix, les lauréats seront mis en avant via un plan de communication nourri et multi-canaux :

- publication sur les sites internet et réseaux sociaux des partenaires organisateurs,
- communication vis-à-vis de la presse spécialisée,
- opportunités d'interviews ou d'interventions publiques dans des salons ou médias professionnels,
- visibilité sur le long terme de l'étude de cas Construction21.

En participant à ce concours, vous avez complété une étude de cas dans la base de données bâtiments de Construction21. Votre réalisation pourra alors être présentée à d'autres concours organisés par Construction21, dont les [Green Solutions Awards](#).

Les informations à fournir pour les ouvrages candidats

- Les informations générales sur la copropriété : nom, adresse, nombre de logements, surface (SHON), année de construction initiale.
- La description des travaux : les travaux réalisés, les grandes dates du projet (audit, vote en AG, début des travaux, livraison des travaux), les acteurs impliqués (Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, entreprises), les potentielles actions entreprises pour sensibiliser les copropriétaires / les inclure dans le projet.
- La consommation énergétique : quels sont les systèmes de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de rafraîchissement (si pertinent) et la consommation d'énergie primaire avant et après travaux.
- Le financement du projet : coût total HT, les subventions obtenues et leur montant.
- Des photos de la copropriété (avant et après travaux) et le crédit photo.
- Toute autre information que vous jugez pertinente !

Droits de diffusion

En s'inscrivant au concours, les candidats donnent le droit aux porteurs du Trophée, l'Eurométropole de Metz, l'ALEC du Pays Messin, le programme Rénovons Collectif et Construction21, d'utiliser toutes les informations et images publiées dans les études de cas pour toutes actions de communication en ligne ou hors ligne.

Les candidats s'assurent, pour tout visuel fourni, de disposer de son autorisation d'utilisation pour toutes actions de communication sur la plateforme Construction21 et tous ses canaux de communication (réseaux sociaux, emailings, événementiel...). Ils indiquent le crédit à mentionner.

Frais d'inscription

Concours gratuit.

